

Evry-Courcouronnes, le **26 MARS 2024**

La Préfète de l'Essonne

à

Destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE.

Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation Etat islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, **le Premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat"** sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte, il est demandé à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. **Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et cultuels, notamment en fin de semaine.**

Ainsi, les mesures suivantes du plan sont renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- BATIMENT (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels.
- BATIMENT (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- NUMERIQUE (NUM 21-01) : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- NUMERIQUE (NUM 51-01) : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

Vous demande de bien vouloir :

- Mettre en place les logogrammes : « urgence attentat » téléchargeables sur le site du SGDSN à partir du lien suivant :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>

- Prendre en compte les fiches de sensibilisation accessibles à partir du lien suivant :

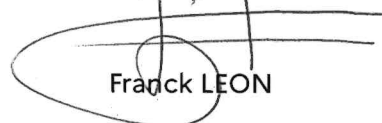
<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>

En complément, plusieurs guides de bonnes pratiques, à destination des élus et des professionnels, sont également téléchargeables sur le site du SGDSN :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>

Le bureau de défense et de protection civile se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de cabinet,



Franck LEON

Préfecture de l'Essonne
TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 48
Mél. pref-bdpc-defense@essonne.gouv.fr

Destinataires in fine

- Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Essonne ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne ;
- Madame la Présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- Monsieur le Président de l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Monsieur le contrôleur général, directeur interdépartemental de la police nationale de l'Essonne ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Essonne ;
- Monsieur le délégué militaire départemental de l'Essonne ;
- Monsieur le contrôleur général, directeur départemental d'incendie et de secours de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Essonne ;
- Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne ;
- Madame la directrice départementale de la protection des populations ;
- Madame la directrice académique de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne ;
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne ;
- Messieurs les sous-préfets des arrondissements d'Evry, de Palaiseau et d'Etampes ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des communautés religieuses de l'Essonne ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des centres commerciaux de l'Essonne.